

IMMOBILIER – TERROIR DE GAVRELLE  
RÉSILIATION ET RÉALISATION DE BAIL  
DE MONSIEUR LECLERCQ JEAN-YVES  
A MONSIEUR CALLENS GUILLAUME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-070

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 13 juin 2023.

Nombre de membres en  
exercice : 17

Présents : 11

Votants : 14

**Présents :**

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

**Excusés :**

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Sylvie LABADENS, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Brigitte BRACQ.

**Procurations :**

Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE à Mme Sylviane LIENARD, Mme Sylvie LABADENS à Mme Dominique CARDON, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY à Mme Virginie WIART.

**Secrétaire de séance :** Blandine LASSERON.

Par délibération n° 15-09 du 29 janvier 2015, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale avait consenti à Monsieur LECLERCQ Jean-Yves demeurant 28 Route Nationale à Gavrelle (62580) la location de la parcelle reprise au tableau I ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 :

Monsieur LECLERCQ Jean-Yves demande la résiliation de son bail, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Tableau I

Terroir	Référence	Contenance	Fermage en Euros (Base au 01/10/2022)
GAVRELLE	ZN 36	1h 34a 80ca	250.73€

Son successeur, Monsieur CALLENS Guillaume demeurant 83 Rue de Quiévy à Vitry En Artois (62490) sollicite à son profit le bail de 9 années débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et se terminant le 30 septembre 2032, pour la parcelle de terre reprise au tableau II ci-dessous :

Tableau II

Terroir	Référence	Contenance	Fermage en Euros (Base au 01/10/2022)
GAVRELLE	ZN 36	1h 34a 80ca	250.73€

Monsieur CALLENS Guillaume s'engage par ailleurs à régler la totalité des fermages dus pour l'année culturale 2022/2023.

Après examen, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'accepter la résiliation et la réalisation du bail dans les conditions présentées.

**Publié le :** 12 Juillet 2023 à 08:04

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le : 4 JUIL. 2023  
Et publication ou notification du : 4 JUIL. 2023

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

